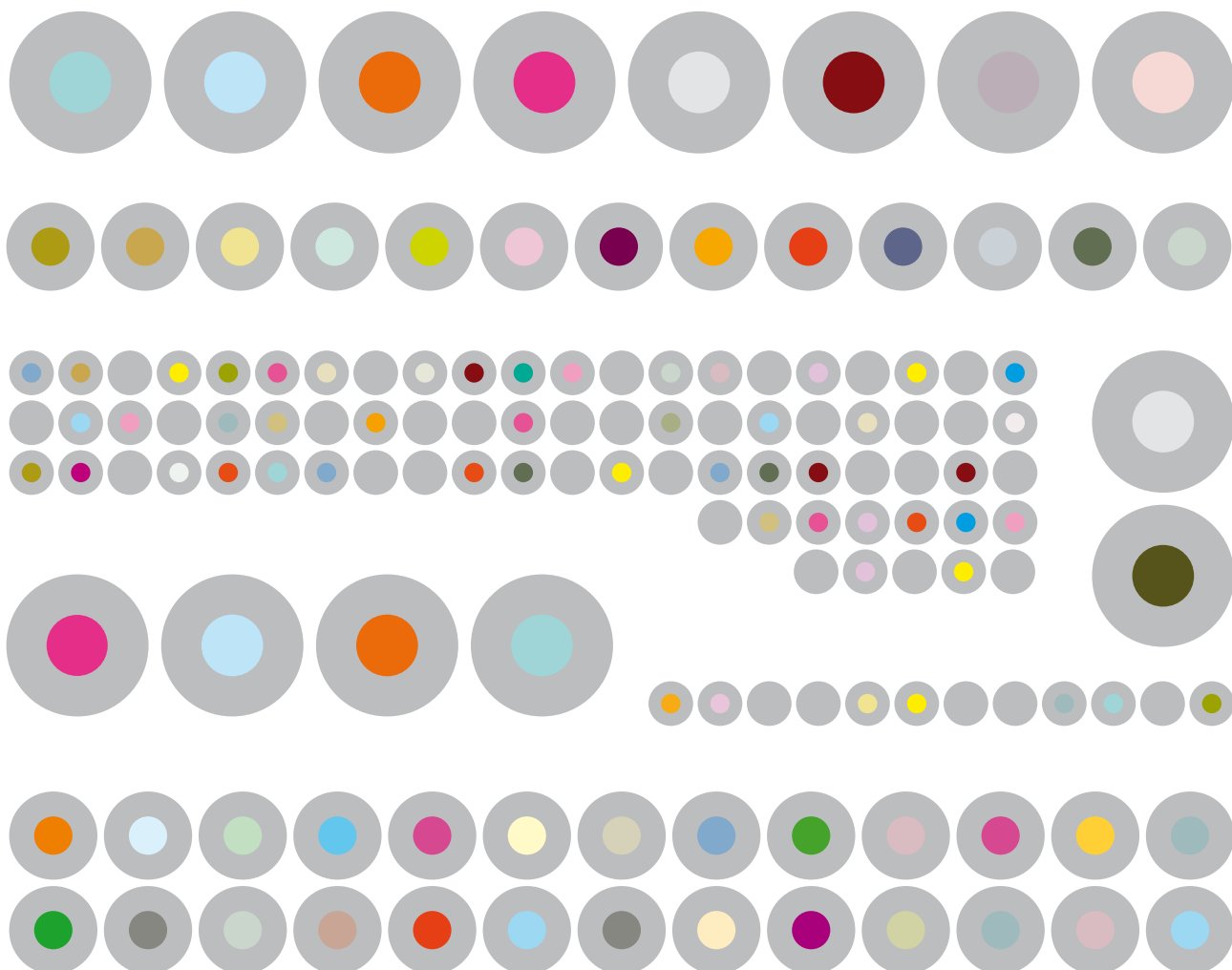


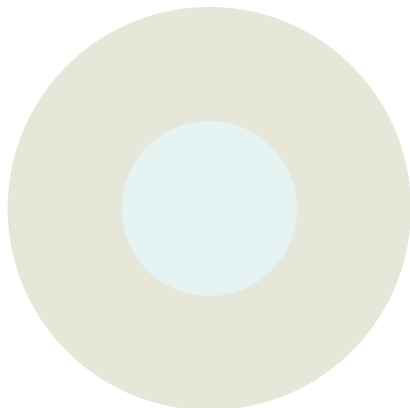
Les Ateliers de l'EuroMéditerranée Marseille Provence 2013

Objectifs / Méthode / Moyens

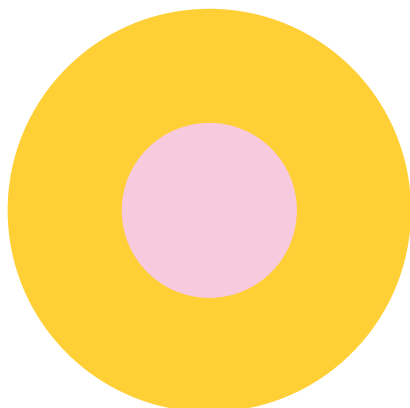
Mars 2010



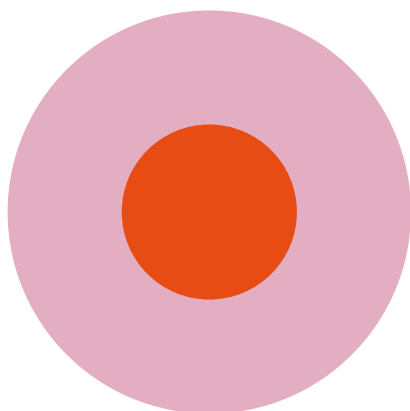
Les Ateliers de l'EuroMéditerranée



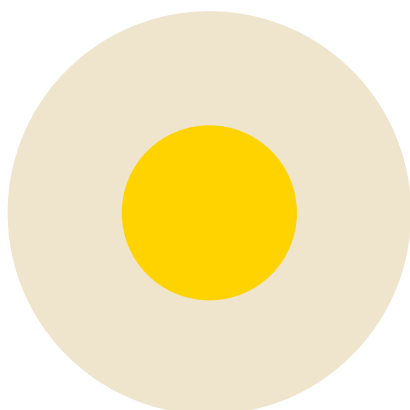
**Une plateforme unique en Europe
d'accueil et de soutien à la création
contemporaine en Méditerranée.**



**200 studios de travail, de production
et d'échanges pour des créateurs
en toutes disciplines.**



Un projet pérenne.



**Une ambition pour les entreprises
du monde économique et leurs salariés,
pour les institutions et leurs publics.**

Les Ateliers de l'Euroméditerranée Marseille Provence 2013

Objectifs / Méthode / Moyens

Mars 2010

1.Objectifs

Les objectifs des « Ateliers de l’EuroMéditerranée (AEM) » se fondent sur quatre constats :

- la nécessité d’enrichir la dimension culturelle du processus de Barcelone - Union Pour la Méditerranée dans les domaines de la création contemporaine, de la mobilité des artistes, du dialogue interculturel ;
- la vocation de Marseille-Provence, tant historique que contemporaine, de servir exemplairement cette ambition ;
- l’implication et l’engagement de tous les acteurs de la vie sociale, et particulièrement ceux du monde économique, dès l’origine de la candidature au label de Capitale Européenne de la Culture, de jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre de ce projet ;
- l’expérience acquise par les entreprises privées (au sein notamment de « Mécènes du Sud ») et par les institutions culturelles publiques en matière d’accueil et de soutien aux artistes.

Dans la phase de candidature, les Ateliers de l’EuroMéditerranée ont constitué le cœur de la future Capitale Européenne de la Culture. C’est, pour une grande part, sur ce concept que le jury de sélection des candidatures s’est prononcé sur le choix de Marseille-Provence.

Les Ateliers de l’EuroMéditerranée, ce sont 200 espaces de travail installés progressivement et durablement de 2010 à 2013. Ils poursuivent les objectifs suivants :

Soutenir la création contemporaine

- Les Ateliers sont transculturels et pluridisciplinaires.
- Des artistes, des chercheurs, des créateurs de villes et de paysages, venus des pays européens et des pays du sud méditerranéen sont conviés chaque année pour créer, rechercher, échanger, transmettre, dialoguer.
- Avec le concours de leur personnel, de leur public, de leurs élèves ou étudiants, les partenaires (entreprises, institutions publiques...) proposent des lieux de résidence et installent, dans leurs murs, les espaces de travail, de répétition ou d'enseignement nécessaires.

Favoriser le dialogue interculturel

- Tout au long des ces quatre années, les résidences d'artistes ou de maîtres au sein des Ateliers sont conçus de manière à encourager la rencontre et l'échange entre les « résidents » d'une part, et entre ceux-ci et les personnels ou les publics d'autre part.

Favoriser la transmission

- Certains Ateliers sont entièrement dévolus à une activité de transmission : ce sont les Ateliers de maîtres. Ils s'adressent particulièrement aux jeunes créateurs et Marseille ne peut prétendre être une métropole majeure de l'Euro-Méditerranée sans proposer une réponse forte et originale à l'enjeu de la transmission.
- Dans toutes les disciplines (arts de l'écriture et de la parole, arts de la scène et de la représentation, arts du jardin et du paysage, arts appliqués et décoratifs, arts plastiques et visuels, architecture, cuisine...) ainsi que dans les domaines du savoir, Marseille-Provence 2013 invitera des maîtres du sud et des maîtres du nord à transmettre leurs savoirs à des jeunes élèves et stagiaires venus de tous les horizons de l'espace euro-méditerranéen.

Articuler création, recherche, transmission et diffusion

- Les Ateliers de l'EuroMéditerranée sont conçus pour soutenir des projets de création, de recherche ou de transmission qui sont restitués aux publics sous des formes appropriées et les plus diverses : visites d'ateliers, expositions, édition d'ouvrages, productions filmiques ou vidéo, débats et rencontres, spectacles... On imagine la création d'un site en ligne qui réunirait l'ensemble des expériences ou la réalisation d'un « parcours » proposé aux publics qui permettrait de découvrir in situ l'ensemble des réalisations.

Contribuer au renouveau de la cité

- Les « Ateliers de l'EuroMéditerranée » sont ouverts sur la ville. Ils abordent les thèmes de la requalification des espaces publics et de la place de l'art dans ces espaces. Ils associent des artistes et des praticiens de la science urbaine. Ils s'intéressent au nomadisme, à la mobilité des œuvres et à l'irrigation culturelle des territoires. Ils organisent des rencontres avec le public. Les résidents participent à des projets d'action culturelle, de développement des pratiques d'amateurs.

2. Méthode

2.1 Qui peut produire un « Atelier de l'EuroMéditerranée » ?

Fondée sur un principe de triple partenariat (structure productrice / artiste / Marseille-Provence 2013), la possibilité de réaliser un Atelier est offerte :

- aux entreprises du territoire de Marseille-Provence 2013 ;
- aux établissements et manifestations culturels ;
- aux institutions publiques non culturelles qui souhaitent développer en leur sein une activité artistique (établissements de l'aménagement urbain, de la santé, des transports etc...) ;
- aux universités, centres de recherches, écoles d'enseignement supérieur artistique ;
- aux associations.

2.2 Quels sont les critères de labellisation d'un « Atelier de l'EuroMéditerranée » ?

- la volonté et l'engagement de la direction d'un établissement producteur de l'atelier ;
- l'intérêt et la participation des personnels de l'établissement ;
- la qualité de l'artiste, du chercheur ou du maître pressenti et du projet conclu entre lui et l'établissement producteur ;
- la relation du projet avec les thèmes prioritaires du projet de Capitale Européenne de la Culture ;
- les projets qui affirment la dimension européenne et encouragent le dialogue des cultures entre le Nord et le Sud ;
- la faisabilité matérielle et financière du projet.

Un Atelier ne peut être une simple mise à disposition de lieux de travail. L'établissement en charge d'un Atelier doit assurer les moyens de production et de diffusion de l'œuvre créée, veiller à l'accompagnement et à l'inscription du projet dans son environnement. La durée des Ateliers n'est pas formatée, elle s'adapte à la nature du projet. L'Atelier peut se dérouler sur une période longue, sur des sessions successives et périodiques. Plusieurs artistes, chercheurs ou maîtres peuvent par ailleurs être invités en même temps.

2.3. Comment est attribué le label « Atelier de l'EuroMéditerranée » ?

- Comme pour l'ensemble des projets de la Capitale Européenne de la Culture, c'est le Conseil d'Administration de l'association Marseille-Provence 2013 qui prend la décision sur proposition de la direction de l'association.
- Au-delà de 2013, une structure pérenne de pilotage sera chargée de cette responsabilité.

2.Méthode

2.4 A quoi s'engagent les entreprises ou les établissements producteurs ?

- Aménager un espace de travail pour l'accueil des créateurs.
- Doter cet espace des équipements professionnels liés à la discipline et aux projets choisis.
- Désigner un responsable de la conduite du projet au sein de l'établissement.
- Rassembler les moyens nécessaires à la rémunération de l'artiste ou du chercheur, à la production de son œuvre, de ses recherches ou de son enseignement.
- Mobiliser les personnels et les associer aux différentes phases de développement du projet.
- Organiser, avec les partenaires sollicités, la promotion et la diffusion des œuvres produites par l'atelier.

2.5 A quoi s'engagent les créateurs ?

- Mener à bonne fin les travaux définis dans le projet de l'atelier.
- Participer aux actions de médiation prévues par le producteur à destination des personnels et des publics.
- Participer aux actions de promotion et de diffusion de l'œuvre.
- Respecter le budget de production arrêté lors du lancement de l'atelier.

2.6 Quel est le processus de préparation d'un « Atelier de l'EuroMéditerranée » ?

- Marseille-Provence 2013 réunit des projets artistiques.
- Les établissements prennent l'initiative d'accueillir ou de concevoir un projet d'Atelier.
- Une concertation s'engage entre le producteur et l'association Marseille-Provence 2013 sur les objectifs du projet et ses modalités de mise en œuvre. Pour les entreprises, cette concertation s'élabore avec Mécènes du Sud et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence, dans le cadre d'une collaboration spécifique.
- A chaque projet est attaché un médiateur (indépendant, association de médiation culturelle, opérateur culturel...), recruté par Marseille-Provence 2013 en raison de son expérience professionnelle. Le médiateur conseille l'entreprise ou l'institution sur la construction du projet, met en place des actions de médiation en direction du personnel de l'établissement, aide au montage financier de l'Atelier, garantit sa bonne marche.
- Le choix final de l'artiste ou du créateur est effectué par l'entreprise ou l'institution.
- Le Conseil d'Administration de Marseille-Provence 2013 labellise le projet.
- Le projet est lancé. Une convention tripartite entre le producteur, le créateur (artiste, chercheur, maître) et Marseille-Provence 2013 concrétise l'accord des parties (cf. 3. Moyens ci-après).

2. Méthode

2.7 Comment s'effectue le suivi de l'Atelier ?

- Le médiateur désigné par Marseille-Provence 2013 est à la disposition du producteur, tout au long de la mise en œuvre, pour faciliter le bon déroulement de l'Atelier, faciliter les relations entre producteur et créateur, et avec les personnels des établissements. Au sein de l'entreprise, une personne référente est désignée par le chef d'entreprise. Elle travaille de concert avec le médiateur afin d'accompagner le créateur au sein de l'établissement. Le comité de suivi (cf. 3.4) permettra d'évaluer et de procéder aux ajustements nécessaires des projets initiaux.

2.8 Comment s'organisent la mise en valeur et la diffusion des œuvres ?

Elles relèvent d'abord des initiatives et dispositions que les producteurs doivent prévoir dès l'origine des projets.

Marseille-Provence 2013 peut y contribuer. Par exemple :

- Présentation publique de certaines œuvres ou certains travaux lors des diverses manifestations organisées en 2013.
- Organisation de parcours d'ateliers pour les publics.
- Mise en place d'un site internet dédié aux AEM.
- Publication avec un éditeur du territoire de livres-catalogues des créations et des *making-of*.
- Emissions et reportages audiovisuels.
- Rencontres et débats.
- Plus généralement, négociations avec les programmeurs locaux, nationaux, internationaux (centres d'art, théâtres, etc...) pour l'exposition et la présentation des travaux issus des ateliers.

3.Moyens

3.1 Le budget d'un « Atelier de l'EuroMéditerranée » (dépenses)

Il doit prévoir les postes suivants :

installation et équipement de l'espace de travail

hébergement des artistes et des stagiaires

rémunération de l'artiste

production de l'œuvre

activités de médiation

promotion et diffusion

L'importance de chacun de ces postes varie grandement selon la nature du projet et le statut de l'œuvre (propriété de l'artiste ou du producteur).

3.2 Le financement d' un « Atelier de l'EuroMéditerranée »

Les ressources proviennent :

du producteur de l'atelier

de partenaires coproducteurs

de Marseille-Provence 2013 (jusqu'en 2013).

3.3 Une convention tripartite entre producteur-créateur et Marseille-Provence 2013

Elle définit :

Les objectifs de l'entreprise ou de l'institution productrice dans la création d'un atelier ;

le choix du créateur et la description du projet ;

les engagements du producteur ;

les engagements du créateur ;

les engagements de Marseille-Provence 2013 (participation financière, désignation du médiateur, aide à la promotion et à la diffusion, etc.) ;

le propriétaire de l'œuvre produite ;

le budget et le financement de l'atelier ;

les conditions de mise en valeur et de diffusion ;

les conditions de rupture de la convention et les possibilités de recours.

3.4 Une équipe de pilotage et de conseil

Un chargé de mission auprès du Directeur Général de Marseille-Provence 2013 assure la coordination du programme des « Ateliers de l'EuroMéditerranée » .

L'équipe de pilotage s'appuie, pour les artistes en entreprise, sur un comité de suivi constitué de l'équipe Ateliers de l'EuroMéditerranée de Marseille-Provence 2013, de « Mécènes du Sud », de représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence ainsi que des médiateurs des projets en cours.

Elle s'appuie, pour les ateliers dans les institutions publiques, sur un groupe de travail ad' hoc composé de chefs d'établissements.

Elle dispose d'une équipe de médiateurs chargés de conseiller et d'accompagner les producteurs d'ateliers, notamment dans la préparation des projets, le choix des artistes, les négociations avec eux.

Contact

Sandrina Martins

Chargée de mission pour les Ateliers de l'EuroMéditerranée

aem2013@marseille-provence2013.fr

tél. 04 91 13 20 13

fax. 04 91 95 88 94

Marseille-Provence 2013

Capitale Européenne de la Culture

Friche la Belle de Mai

10-12 rue François Simon

13331 Marseille Cedex 3

www.marseille-provence2013.fr

